

DECISION DU MAIRE N° 2024/014
prise en application de la délibération n° 044/2020

ACHAT D'UN VEHICULE DACIA SPRING

Le Maire de La Suze-sur-Sarthe,

Vu la délibération du conseil municipal n° 044/2020 en date du 9 juin 2020, au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que les services techniques de la commune de La Suze sur Sarthe ont besoin de renouveler le parc automobile pour le bon déroulement des services.

Considérant la proposition formulée par la société GEMY LE MANS – RENEW, domiciliée 261 boulevard Démorieux - 72000 LE MANS.

DECIDE

Article 1^{er} :

L'offre de GEMY LE MANS-RENEW a été retenue pour l'acquisition d'un véhicule de marque DACIA et de type FIRST CONFORT PLUS – ELECTRIQUE pour un montant de 11 672.09 HT / 14 003.76 euros TTC.

Article 2 :

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de la Sarthe et publiée.

Expédition en est adressée à Madame La Sous-Préfète du Département de La Sarthe.

Fait à La Suze-sur-Sarthe, le 22 février 2024

Le Maire,
Emmanuel D'AILLIERES



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le :

De la publication le : le 22 février 2024

Le Maire,
Emmanuel D'AILLIERES

